

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2026-642
OBJET	Recommander au conseil de renommer le parc des Coccinelles situé au 3520, boulevard Perron sur les lots 1 637 750 et 1 637 877 du cadastre du Québec « Parc de l'Espoir »	
No dossier(s) interne(s) : URB-2025-1753 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 13-L'Abord-à-Plouffe Date CE souhaitée : 2026-02-25 Date CM souhaitée : 2026-03-10		
Actions : TOPONYMIE <p style="text-align: center;">Résolution du CCU : CT-2026-2</p> Adresse(s) 3520, boulevard Perron Lot(s) 1 637 750 1 637 877		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le comité de toponymie a pris connaissance de la proposition de renommer le parc des Coccinelles situé au 3520, boulevard Perron sur les lots 1 637 750 et 1 637 877 du cadastre du Québec « Parc de l'Espoir ». <p>Le parc des Coccinelles, aménagé dans les années 1980, avait été nommé en 1986 à l'issue d'un concours réalisé auprès d'élèves d'une école primaire. Le nom proposé pour renommer ce parc renvoie au titre de l'oeuvre du monument commémoratif intégré au parc en 2025 et à la signification profonde du mot espoir.</p> <p>Le monument commémoratif du génocide arménien, oeuvre de l'artiste Arto Tchakmakchian (1933-2019), est dédié aux hommes, femmes et enfants arméniens assassinés entre 1915 et 1923 lors du génocide qui a fait un million et demi de victimes directes et d'innombrables victimes indirectes.</p> <p>D'une universalité profonde, le concept d'espoir est intrinsèque à l'expérience humaine et va au-delà des différences culturelles, des âges et des situations. Il repose sur l'attente d'une situation meilleure et permet de déployer en soi des ressources insoupçonnées.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Cette démarche est conforme aux critères de la Politique de dénomination toponymique de la Ville de Laval. Ce changement de nom comporte des avantages et est sans préjudice pour autrui (critère 12). Il existe un lien pertinent entre le toponyme proposé et le lieu à nommer (critère 13) et le nom proposé est susceptible de renforcer le sentiment d'appartenance à la ville (critère 14).		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2026-642
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de renommer le parc des Coccinelles situé sur les lots 1 637 750 et 1 637 877 du cadastre du Québec « Parc de l'Espoir », et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2026-2.		